

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 14 avril 2016 à 20h00.

Verberie, le 7 avril 2016

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 14 avril 2016

L'an deux mille seize le quatorze avril à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Steffen.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, Evelyne Cayrol, René Brouillard, Francis Pagnier, Marie France Merlin, Cécile Raguideau, Michel Biez, Jean Ainesi, Ferroudja Rahoui, Patrick Steffen, Dolorès Baroin, Laurent Bommelaer, Marie Claux, Edwige Fagot, Patrick Floury, Christophe Lamy, Lysiane Grobon, Jean-Jacques Cournil, Philippe Rabbe, Nicolas Galczynski.

Absents : Patrick Sauvage.

Absents et excusés : Laurence Abena, Annie Carpentier, Dominique Coulet, Stéphanie Fourdrin, Jean Claude Lemercier.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Laurence Abena à Marie Claux, Annie Carpentier à Evelyne Cayrol, Stéphanie Fourdrin à Laurent Bommelaer.

Secrétaire de séance : Evelyne Cayrol.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 7 avril 2016

Date d'affichage : 7 avril 2016

Election du président de séance

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* », le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Patrick Steffen aux fonctions de président de séance du conseil municipal.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Evelyne Cayrol aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

Décision du maire n°01/2016

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal, Monsieur le président de séance rend compte de la décision qu'il a prise depuis la séance du 15 mars 2016.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du président de séance, prend acte de la décision n°01/2016 concernant le marché de travaux relatif à la création d'éclairage public Chemin Saint Corneille et Route de Saint Sauveur, avec l'entreprise Engie Ineo – Agence Réseaux - 5 avenue Henri Adnot - 60200 Compiègne, pour un montant de 24.500 € HT (29.400 € TTC) passé selon la procédure adaptée.

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 15 mars 2016.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°10 à n°11 de l'année 2016, prend acte de ces décisions.

17-2016 - Compte administratif – exercice 2015 – budget principal

Le conseil municipal,

Oùï la lecture du compte administratif par Monsieur Patrick Steffen, Président de séance et adjoint en charge des finances,

Oùï l'avis favorable de la commission des finances rendu le 7 avril 2016,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur Michel Arnould, Maire, s'étant retiré au moment du vote,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer comme suit :

- excédent de la section de fonctionnement : 1.338.888,25 €
- déficit de la section d'investissement : 529.004,35 €
- résultat global pour les deux sections (excédent) : 809.883,90 €

Restes à réaliser à reporter en 2016 :

- section d'investissement – dépenses : 336.600 €
- section d'investissement – recettes : 127.430 €
- déficit sur restes à réaliser : 209.170 €

18-2016 - Compte de gestion – exercice 2015 – budget principal

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, considérant que les résultats du compte de gestion du budget principal sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés à la clôture de l'exercice 2015 pour le compte administratif du budget principal,

Oùï l'exposé de Monsieur le président de séance,

Oùï l'avis favorable de la commission des finances rendu le 7 avril 2016,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide que le compte de gestion établi par le percepteur, Madame Mauricette Delesalle, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19-2016 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 – budget principal

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal.

L'assemblée, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente :

- au niveau des réalisations :

| | |
|---|----------------|
| → un excédent sur la section de fonctionnement de | 1.338.888,25 € |
| → un déficit sur la section d'investissement de | 529.004,35 € |

- au niveau des restes à réaliser à reporter en 2016 :

| | |
|---|-----------|
| → un déficit sur la section d'investissement de | 209.170 € |
|---|-----------|

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à 738.174,35 €,

Où l'exposé de Monsieur le président de séance,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 07 avril 2016,

Après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide d'affecter le résultat constaté comme suit :

- report en section de fonctionnement (compte 002 - excédent antérieur reporté) : 600.714 €
- affectation en réserves (compte 1068) : 738.175 €

au budget primitif de l'exercice 2016.

20-2016 - Subventions allouées aux associations

Monsieur le président de séance donne lecture à l'assemblée des montants de subventions à allouer aux associations proposés par la commission de finances réunie le 7 avril 2016 et demande à ce que les présidents et trésoriers d'associations ne prennent part ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 7 avril 2016, 9 membres de l'assemblée n'ayant pas pris part au vote, après en avoir délibéré à main levée, 13 voix pour, 1 contre, 1 abstention, décide d'accorder aux associations les subventions suivantes pour l'année 2016 :

| | |
|---|-------|
| • Amicale des employés municipaux | 5 500 |
| • Amis de la maison de retraite | 1 250 |
| • Anciens combattants | 1 350 |
| • Arts et culture | 1 200 |
| • Arts martiaux | 900 |
| • Asso des parents d'élèves (APEEV) | 900 |
| • Association familiale | 2 000 |
| • Athlétique Sautriaut | 2 000 |
| • Association parents d'élèves du collège | 50 |
| • Badminton | 450 |
| • Badminton 2 | 450 |
| • Basket club | 9 000 |
| • Boxing club | 1 500 |
| • Cie d arc | 1 800 |

| | |
|----------------------------|--------|
| • Comité des fêtes | 2 000 |
| • Coop scolaire centre | 500 |
| • Coop scolaire maternelle | 600 |
| • Coop scolaire remparts | 500 |
| • Coq sportif foot | 8 000 |
| • Cornemuse | 700 |
| • Cyclo club de Verberie | 1 100 |
| • Ecole de musique | 14 000 |
| • Jumelage | 2 500 |
| • La Sautriaute | 1 600 |
| • MJC | 80 000 |
| • Néo club | 1 000 |
| • Pétanque club | 2 000 |
| • Souvenir français | 250 |
| • Tennis club | 1 000 |
| • VERT Trail | 1 000 |

21-2016 - budget primitif – exercice 2016 – budget principal

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 avril 2016, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4.357.000 € pour la section de fonctionnement et 2.720.314 € pour la section d'investissement.

Le budget primitif est voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à l'exception de l'article 6574,
- au niveau du chapitre sans opération pour la section d'investissement.

Les crédits votés au niveau de la section d'investissement permettront les acquisitions et les travaux suivants :

2183.102 – Acquisitions de matériel informatique

RAR – Informatique pour la crèche
 Une classe mobile par école primaire
 Ordinateur pour la bibliothèque
 Ordinateur pour l'école du centre

2184.123 – Acquisitions de mobilier

Mobiliers divers pour les écoles
 Rayonnages pour archives communales

2158.102 – Acquisitions de matériels divers

RAR – Pots pour les espaces publics
 Balayeuse (en mutualisation avec la commune de La Croix Saint Ouen)
 Camion pour les services techniques
 Matériels divers pour les services techniques (débroussailleuse, tondeuse...)
 Jeu d'extérieur pour l'école maternelle
 Poubelles pour déjections canines
 Crédit pour imprévus

Opération 113 – Travaux divers sur bâtiments

RAR – Gazon synthétique à la crèche
 RAR – Vidéo-protection
 RAR - Création d'un batardeau et mur rue du port
 Stores salle des expositions et écoles
 Bancs de l'église 3ème tranche

Aire de jeux au château
Toiture au jeu d'arc
Réfection de la cour de l'école maternelle
Création ossuaire au cimetière
Remplacement de menuiseries extérieures au château
ADAP 1ère tranche (stade de foot, cimetière, école du centre)
Travaux divers

Opération 116 – Travaux de voirie dans diverses rues

RAR - Extension de l'éclairage public route de Saint Sauveur
RAR – Rue Gustave Bouffet
Travaux de voirie dans diverses rues

22-2016 - Taxes directes locales – taux 2016

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 avril 2016, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 19,74 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,95 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21,29 %

Demande de retrait du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE)

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal.

23-2016 - Rue de la République – demande de déclassement

Monsieur le Président de séance rappelle que par délibération en date du 21 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé le projet de travaux de réaménagement complet de la rue de la république estimé à 802.000 € HT et a sollicité des subventions pour mener à bien cette opération.

Le Conseil départemental, le 07 mars 2016, a retenu le dossier présenté et a décidé d'accorder à la commune de Verberie une subvention de 156.000 €.

Le Conseil départemental a également décidé de procéder à la remise en état de la chaussée de cette voie (réfection de la bande de roulement des véhicules) si la commune envisage d'accepter le transfert de cette rue dans la voirie communale.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte la proposition du Conseil Départemental et demande le déclassement de la rue de la république (route départementale n°26 pour la portion comprise entre la rue Saint Pierre et la rue de Paris) du domaine départemental pour inclusion dans le domaine public communal.

Cet accord s'entend sous réserve que le Conseil Départemental procède une dernière fois à la réfection de la bande de roulement.

- s'engage à l'issue de ce déclassement à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de cette voie afin d'en assurer la pérennité.

24-2016 - Rue de la République – convention avec le Conseil Départemental

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que les travaux de réaménagement de la rue de la République (route départementale D 26) ont fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de ne pas réaliser l'aménagement cyclable rue de la République.

En effet, les trottoirs existants, pour lesquels la priorité est donnée aux piétons, ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes).

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage à venir.

25-2016 - Location de la salle de la Ferme - Festival musique en herbe

Monsieur le président de séance expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de l'école de musique Darius Milhaud pour l'année 2016 pour l'organisation du traditionnel festival « musique en herbe ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- louer la salle de la ferme à l'école de musique Darius Milhaud pour l'organisation du 23^{ème} festival « musique en herbe » à un tarif exceptionnel,

- de fixer ce tarif forfaitaire à 1.300 € pour la période du 6 au 15 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°17-2016 au n°25-2016. La décision n°01-2016 a également été présentée.

| | | | | |
|------------|---|--------------|---------------|---------------|
| M. ARNOULD | L. ABENA <i>Absente et excusée</i> | J. AINESI | O. ARNOULD | E. FAGOT |
| D. BAROIN | M. BIEZ | L. BOMMELAER | N. GALCZYNSKI | R. BROUILLARD |

| | | | | |
|--|------------|-----------------------------|---|---------------------------------|
| A. CARPENTIER <i>Absente et excusée</i> | E. CAYROL | M. CLAUX | D. COULLET <i>Absente et excusée</i> | P. FLOURY |
| S. FOURDRIN- DELBART <i>Absente et excusée</i> | L. GROBON | C. LAMY | J.C. LEMERCIER <i>Absent et excusé</i> | M-F MERLIN |
| F. PAGNIER | Ph. RABBE | C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS | F. RAHOUI | P. SAUVAGE <i>Absent</i> |
| P. STEFFEN | J-J CURNIL | | | |

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 14 avril 2016 a été affiché à la porte de la mairie le